

TARIFS pour tous les accueils de loisirs 2020 (version plaquette été 2020)

A compter du lundi 06 juillet 2020

Résidents à Cholet	Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée sans repas
CAF et MSA			
Quotient de 0 à 300	7,00	2,30	4,00
Quotient de 301 à 500	7,60	3,15	5,45
Quotient de 501 à 720	8,15	3,40	6,00
Quotient de 721 à 996	9,10	3,65	6,50
Quotient de 997 à 1500	11,70	4,70	8,15
supérieur à 1500	14,00	5,55	9,80
Revenus non communiqués	18,40	7,80	13,60

Résidents hors Cholet	Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée sans repas
CAF et MSA			
Quotient de 0 à 300	8,65	2,85	4,90
Quotient de 301 à 500	9,55	3,95	5,95
Quotient de 501 à 720	10,00	4,25	6,00
Quotient de 721 à 996	11,45	4,65	8,05
Quotient de 997 à 1500	14,60	5,80	10,20
supérieur à 1500	17,55	7,05	12,30
Revenus non communiqués	21,85	9,15	16,05

- Tarif garderie péri centre :

* Unité pour toute demi-heure de présence de l'enfant : 0,50€ p/enfant/demi-heure

* Présence de l'enfant à la fermeture de la garderie (18 h site des Noues, 18 h 30 autres sites) : pénalité forfaitaire : 10 € p/enfant.

IMPORTANT :

- Pour tous les accueils, lors d'une sortie à la journée, le tarif " Journée avec repas " sera appliqué, incluant la fourniture d'un pique-nique.

- Dans le cas où la famille fournit le repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI), pour l'accueil de loisirs d'une journée, le tarif journée sans repas sera appliqué"

- Dispositions particulières pour les familles non allocataires sans revenus : le tarif Cholet " Résident à Cholet - quotient 0-300 " sera appliqué.

- Aide CCAS possible pour les quotients inférieurs à 600 : se renseigner au Pôle Social, Avenue Maudet.

-Il convient de se rapporter au Règlement de service pour les modalités liées à la facturation des absences.

